



CROISSY-SUR-SEINE

## VILLE DE CROISSY-SUR-SEINE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2015

#### **N°7- Modification du périmètre scolaire et création d'un périmètre scolaire unique**

L'an deux mille quinze, le 29 juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Roger DAVIN, Maire de Croissy-sur-Seine.

**Etaient présents** : M. DAVIN, maire, Mme NOËL, M. CATTIER, Mme TOURAINE, M. GHIPPONI, Mme POUZET, M. BERNAERT, Mme TILLIER, Mme GARNIER, M. MACHIZAUD, Mme MARTINEZ, M. BONNET, Mme ANDRÉ, M. MOUSSAUD, Mme CESBRON LAVAU, M. LANGLOIS, Mme BRUNET-JOLY, M. GOURON, Mme DOS SANTOS, M. DIEUL, Mme SCHÖPFF, M. MOY, Mme BOUCHET, M. BOISDÉ, Mme MOTRON, M. MANSARD

**Avaient donné pouvoir** : Mme DEFOUR (pouvoir à M. LANGLOIS), M. BOULANGER (pouvoir à M. CATTIER), Mme WERBA (pouvoir à Mme GARNIER), M. DENISE (pouvoir à M. BONNET), M. HUSSON (pouvoir à Mme NOEL), Mme DERVEAUX (pouvoir à M. DAVIN).

**Etaient absents** : M. LENOIR

**Secrétaire de séance** : Mme TILLIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 212-7 et L 131-5 du Code de l'Education,

Vu la délibération n°5 du conseil municipal du 21 décembre 2006,

Vu l'avis de la Commission Politique Familiale et sociale du 18 juin 2015,

Considérant la nécessité d'apporter une modification au périmètre scolaire existant en vue d'équilibrer les effectifs sur l'ensemble des quatre écoles de la commune,

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Geneviève Pouzet, adjoint au maire en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Annule la délibération n°5 du conseil municipal du 21 décembre 2006,

Approuve le projet de modification du périmètre scolaire,

Autorise le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,  
  
Jean-Roger DAVIN  


CM29-06-15-D07  
Page 1 sur 1

Accusé de réception en préfecture  
078-217801901-20150629-CM29-06-15-D07-  
DE  
Date de télétransmission : 30/06/2015  
Date de réception préfecture : 30/06/2015